

Communauté de communes Armagnac Adour Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE Conseil communautaire du 21 mars 2016

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation: 15 mars 2016

Secrétaire de séance: Mr Alain BAUDE (Loussous Débat)

Date d'affichage: 15 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle de la Tour à Termes d'Armagnac, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	46
Nombre de conseillers présents :	41
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	42

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Lagarde, Labadie, Navarre, Payros, Lartigolle, Duclos, Castets, Aragnouet, Dagieux, franchetto, Pasian, Cagnasso, Ducournau, Fauque, Baudé, Justrabo-Hoingne, Jelonch, Darroux, Fitan, Terrain, Boué, Lajus, Flogny, Bastrot, Michel, Ducasse, Granier, Biau, Casabonne-Pujolle, Boueilh, Daste, Perissé, Bocq, Renaudin, De Oliveira, Menvielle, Thomas, Deluc, Cauzette.

Absents excusés: Messieurs Tison, Broqua, Dufau, Capmartin, Darrieux.

Pouvoirs : de Monsieur Tison à Madame Duclos.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 22 février 2016
- Finances :
 - Garantie des financements EHPAD
 - Présentation de la subvention ALFA 32
 - Vote des taux d'imposition
 - Présentation et vote du Budget Primitif 2016 (budget principal et budgets annexes)

- Ecole, Enfance, Jeunesse:
 - Carte scolaire
 - Participation aux frais de fonctionnement
- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Alain BAUDE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 22 février 2016

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est approuvé à l'unanimité.

Finances

- Caution pour l'emprunt de l'EHPAD.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire du 19 octobre 2015 a, par délibération, décidé de se porter caution à hauteur de 10 % pour les emprunts que l'EHPAD devait contracter pour la construction d'un nouvel établissement.

En effet, l'EHPAD a contracté deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la maison de retraite :

- Un prêt de 1 915 713 € sur une durée de 35 ans à taux fixe de 2.98 % échéance trimestrielle de 21 979.83 soit une échéance annuelle de 87 919.32 €
- Un prêt de 4 220 287 € sur une durée de 40 ans au taux révisable de 1.86 % (indexé sur le livret A) échéance annuelle de 150 513.06 €

Monsieur le Président précise que le Conseil Départemental garantit ces deux prêts à hauteur de 90 %.

Il propose donc que la communauté de communes se porte caution à hauteur de 10%. Cela représenterait pour la communauté de communes un garantie annuelle de :

- pour le 1^{er} emprunt : 8 791.93 €

pour le second emprunt : 15 051.31 €
soit un total de 23 843.24 € par an

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de se porter caution à hauteur de 10 % des prêts.

- Subvention lutte contre la grêle.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a, par délibération du 6 octobre 2014, décidé de réviser ses statuts et d'intégrer une nouvelle compétence,

«Soutien aux actions », destinée à protéger le territoire de la communauté de communes des dégâts provoqués par la grêle.

Par arrêté préfectoral en date du 28/12/2015, les statuts ont été modifiés et les attributions de compensation ont été révisées.

Monsieur le Président propose d'inscrire au budget 2016 une subvention de 10 000 € pour ALFA 32.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, l'inscription de cette dépense de 10000 euros au budget 2016.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Président présente au conseil communautaire les dispositions de l'article 1639 A : il s'agit pour les collectivités locales de faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

En 2015, les taux votés étaient les suivants :

Taxe d'habitation	15.30 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.08 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15.92 %
Cotisation foncière des entreprises	29.80 %

Il propose d'augmenter les taux comme indiqués ci-dessous :

	Taux 2016
、Taxe d'habitation	16.52 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.33 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.19 %
Cotisation foncière des entreprises	30.09 %

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire approuvent, à la majorité des voix (3 contre et 3 abstentions), le vote des taux d'imposition.

Pour information, le Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2016 est fixé à 11,55% (2015 :11,45%)

- Vote du Budget Primitif 2016(B.P. 2016): budget principal et budgets annexes.

La commission des finances s'est réunie le 8 février dernier. Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu et le compte administratif a été approuvé le 22 février 2016. L'entretien avec Mme la Perceptrice s'est déroulé le 14 mars dernier.

Le BP a été bâti autour de 4 axes forts:

- Une hausse modérée des taux d'imposition
- Un équilibrage progressif du budget annexe de la zone artisanale de Saint-Germé
- La limitation et l'encadrement de l'augmentation des charges de fonctionnement.
- La poursuite d'un niveau élevé d'investissement.

Les postes budgétaires en fonctionnement et en investissement sont expliqués.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 719 296 .63 euros couvertes par des recettes équivalentes avec un excédent de fonctionnement reporté de 700 606.46 euros. Il est à noter un budget voirie de 250 000 euros.

Les dépenses d'investissement sont de 2 256 780.22 euros couvertes par des recettes équivalentes.

Les membres du conseil communautaire décident, à la majorité (1 abstention), d'adopter le budget primitif 2016.

Les budgets annexes : ZA de Saint-Germé, Z.A de Mauranche et panneaux photovoltaïques, sont ensuite présentés et adoptés à l'unanimité.

Ecole, enfance, jeunesse.

- Carte scolaire

M. Thomas, vice-président « éducation-jeunesse», rappelle la fragilité du territoire concernant le maintien des écoles en raison, notamment, du rapport élèves /enseignants.

Aussi, des réunions de travail, regroupant la commission éducation-jeunesse et les maires, ont eu lieu afin de définir une stratégie pour le maintien d'une carte scolaire cohérente.

Ainsi, il a été acté le renforcement des écoles des bourgs-centre et la fermeture du poste de Maumusson avec un renforcement de l'école de Riscle où seront envoyé les CM1 et CM2.

 Participation financière aux frais de fonctionnement 2014-2015 des écoles pour les enfants des communes extérieures à la Communauté

Monsieur le Président informe l'assemblée que plusieurs enfants des communes non membres de la de la Communauté de communes sont inscrits dans les écoles de la CCAA. Il propose qu'une participation aux frais de fonctionnement des écoles soit demandée pour chaque enfant des communes extérieures à la Communauté de Communes.

Au regard du tableau des charges de fonctionnement des écoles de la CCAA, Mr le Président propose de fixer la participation financière par enfant à 1110 €.

Nombre d'élèves	409
Eau et assainissement	4 230,50
Energie – Electricité	11 639,01
Autres fournitures non stockables	13 072,31
Combustibles	5 233,75
Fournitures d'entretien	7 006,78
Fournitures de petit équipement	3 6201,15
Vêtements de travail	25,03
Fournitures administratives	4 780,61
Livres, disques, cassettes (biblio, média)	7 781,10
Fournitures scolaires	19 148,92
Autres matières et fournitures	3 565,65
Contrats de prestations de services	132,08
Terrains	88,80
Bâtiments	1 906,67
Voies et réseaux	1 722,24
Autres biens mobiliers	6 315,07
Maintenance	6 607,69
Primes d'assurances	1 410,77
Documentation générale et technique	159,60
Autres frais divers	458,00
Honoraires	368,00
Transports collectifs	395,00
Voyages et déplacements	297,25
Frais de télécommunications	10 418,74
Frais de personnels	343662,83
Total	454 027,55
Coût moyen	1 110,09

Après en, avoir délibéré les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité de fixer la participation à 1110,00 € par enfant.

-Questions diverses

Communication:

-<u>Bulletin communautaire</u>: M. Menvielle, vice-président chargé de la communication, explique que le premier journal de la CCAA est quasiment finalisé et sera distribué, par les communes, début avril. Son coût est de 700 euros au lieu de 2500 euros de l'an dernier.

<u>-Prospective</u>: M. Menvielle relance le débat relatif à la fusion de la CCAA avec une intercommunalité voisine. Afin de permettre un temps suffisant consacré à ce débat, il est décidé d'inscrire ce sujet au prochain ordre du jour du conseil communautaire.

La séance est levée à 23 H 45.